



Licenciement en cours de formation obligatoire

Par **paulcriou**, le **28/03/2008** à **06:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI et je suis une formation de 2 ans obligatoire pour le poste que j'occupe.

Cette formation se déroule normalement sur mon temps de travail, hors de mon entreprise, et est financée par mon entreprise.

Je souhaite savoir si je peux être licenciée économiquement sachant que cette formation s'interromperait alors mais qu'elle représente une perte financière pour mon employeur et une perte d'énergie pour moi.

Quels droits puis-je alors faire valoir ?